



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Finances / Budget principal

Délibération n° 2026-028 examinée le 24 avril 2026 : Compte financier unique 2025
Approuvée à l'unanimité (Monsieur le maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-029 examinée le 24 avril 2026 : Affectation du résultat 2025
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-030 examinée le 24 avril 2026 : Subventions aux associations 2026
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-031 examinée le 24 avril 2026 : Subventions 2026 à la Pétanque nogentaise
Approuvée à l'unanimité (Madame Karen Alvarez et Monsieur Philippe Gillet ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-032 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à la coopérative de l'école élémentaire
Approuvée à l'unanimité (Madame Virginie Presles ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-033 examinée le 24 avril 2026 : Subventions 2026 au comité des fêtes – syndicat d'initiative
Approuvée à l'unanimité (Mesdames Christine Outreville, Marie Uzon-Viana et Aurélia Chapelain ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-034 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à l'association Agir ensemble
Approuvée à l'unanimité (Mesdames Sophie Malgouris et Christine Outreville ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-035 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à la Fraternelle nogentaise
Approuvée à l'unanimité (Mesdames Karen Alvarez, Aurélia Chapelain et Stéphanie Wurpillot ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-036 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à la Gymnastique nogentaise
Approuvée à l'unanimité (Mesdames Stéphanie Wurpillot et Sylvie Blavin ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-037 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à la Rando des rivières
Approuvée à l'unanimité (Madame Danielle Dumont ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-038 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à la Carpe nogentaise
Approuvée à l'unanimité (Monsieur Philippe Gillet ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-039 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 à l'association des parents d'élèves
Approuvée à l'unanimité (Madame Karen Alvarez ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-040 examinée le 24 avril 2026 : Subvention 2026 au CCAS
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-041 examinée le 24 avril 2026 : Mise à jour de l'autorisation de programme et crédit de paiement n°2021-02 relative à l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-042 examinée le 24 avril 2026 : Mise à jour de l'autorisation de programme et crédit de paiement n°2022-01 relative à l'aménagement de la liaison cyclable entre le centre-bourg et le domaine du Baugé
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-043 examinée le 24 avril 2026 : Recours au mécanisme des Autorisations de Programme – Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement de la traversée du centre-bourg Section 1 – Parvis de la mairie
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-044 examinée le 24 avril 2026 : Clôture de l'autorisation de programme et crédit de paiement n° 2023-01 relative à l'opération d'aménagement du cimetière
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-045 examinée le 24 avril 2026 : Taux d'imposition 2026
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-046 examinée le 24 avril 2026 : Budget principal primitif 2026
Approuvée à l'unanimité

Finances / Budget annexe Eau et Assainissement

Délibération n° 2026-047 examinée le 24 avril 2026 : Compte financier unique 2025
Approuvée à l'unanimité (Monsieur le maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle)

Délibération n° 2026-048 examinée le 24 avril 2026 : Affectation du résultat 2025
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 2026-049 examinée le 24 avril 2026 : Budget annexe primitif 2026
Approuvée à l'unanimité

Fonctionnement de l'assemblée

Délibération n° 2026-050 examinée le 24 avril 2026 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-028 : Budget principal / Compte financier unique 2025

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la commission Finances, rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) s'est substitué désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexé à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Monsieur Xavier BOZO, doyen de l'assemblée, est élu président de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte financier unique du budget principal qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	648 247,19 €	2 405 564,70 €
Dépenses	773 165,02 €	1 937 394,47 €
Résultat	-124 917,83 €	468 170,23 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
Investissement	-185 797,45 €	0.00 €	-124 917,83 €	-310 715,28 €
Fonctionnement	724 134,86 €	422 563,93 €	468 170,23 €	769 741,16 €

Résultat cumulé

	Investissement	Fonctionnement
Résultat exercice	-124 917,83 €	468 170,23 €
Résultats antérieurs reportés	-185 797,45 €	301 570,93 €
Résultat de clôture	-310 715,28 €	769 741,16 €
Solde restes à réaliser exercice	162 458,37 €	0,00 €
Résultat cumulé	-148 256,91 €	769 741,16 €

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2025, pour le budget principal,
Vu le compte financier unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame la conseillère déléguée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-029 : Budget principal / Affectation du résultat 2025

Vu les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée, rapporteur de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du compte financier unique 2025 du budget principal, soit 769 741,16 euros, comme suit :

- 389 533,10 € en recettes d'investissement 2026 (compte 1068)
- 380 208,06 € en recettes de fonctionnement 2026 (compte 002)

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratie DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-030 : Budget principal / Subventions aux associations 2026

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture des propositions de subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2026.

Associations sportives

Judo Club Nogent	3 500.00 €
Tennis club	900.00 €
A.S. Collège Becquerel	140.00 €
Self Défense	140.00 €
Cowboy Country	140.00 €
Union cyclo de Nogent	140.00 €

Associations culturelles

Union musicale	1 700.00 €
M.L.C.	800.00 €
Comité de jumelage	600.00 €

Associations sociales et patriotiques

Amicale des Retraités (ARNP)	140.00 €
UNRPA	140.00 €

Autres

Coopérative école maternelle	800.00 €
Alliance franco-portugaise	140.00 €
AMBL	140.00 €
Les Joyeux Bénévoles	400.00 €

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET donne également lecture des propositions de subventions exceptionnelles attribuées à des associations pour l'année 2026 :

Subventions exceptionnelles 2026

Union cyclo de Nogent	140.00 €
Tennis Club	1 100.00 €
UNRPA	137.50 €

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement 2026 et des subventions exceptionnelles 2026 attribuées aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement des subventions sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle les associations s'engageront à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-031 : Budget principal / Subventions 2026 à l'association Pétanque nogentaise

Monsieur le Maire, rapporteur de la commission Associations, donne lecture des propositions de subvention de fonctionnement et de subvention exceptionnelle pour l'année 2026, à l'association Pétanque nogentaise.

Monsieur Philippe GILLET et Madame Karen ALVAREZ, membres de l'association, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 pour un montant de 500 euros, et l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 500 euros, à l'association Pétanque nogentaise,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement des subventions sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-032 : Budget principal / Subvention 2026 à la Coopérative de l'école élémentaire publique

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à la coopérative de l'école élémentaire publique.

Madame Virginie PRESLES, enseignante à l'école élémentaire publique, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à la coopérative de l'école élémentaire publique, pour un montant de 1 000 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-033 : Budget principal / Subventions 2026 au Comité des fêtes - Syndicat d'initiative

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement et de subvention exceptionnelle pour l'année 2026, au comité des fêtes - syndicat d'initiative.

Mesdames Christine OUTREVILLE, Marie UZON-VIANA et Aurélia CHAPELAIN, membres de l'association, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 2 500 euros et l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 948 euros, au comité des fêtes – syndicat d'initiative,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-034 : Budget principal / Subvention 2026 à l'association Agir ensemble

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à l'association Agir ensemble.

Mesdames Sophie MALGOURIS et Christine OUTREVILLE, membres de l'association, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association Agir ensemble, pour un montant de 140 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-035 : Budget principal / Subvention 2026 à la Fraternelle nogentaise

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à la Fraternelle nogentaise.

Mesdames Karen ALVAREZ, Aurélia CHAPELAIN et Stéphanie WURPILLOT, membres de l'association, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à la Fraternelle nogentaise, pour un montant de 8 000 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-036 : Budget principal / Subvention 2026 à l'association Gymnastique nogentaise

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à l'association Gymnastique nogentaise.

Mesdames Stéphanie WURPILLOT et Sylvie BLAVIN, membres de l'association, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association Gymnastique nogentaise, pour un montant de 300 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-037 : Budget principal / Subventions 2026 à l'association Rando des Rivières

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement et de subvention exceptionnelle pour l'année 2026, à l'association Rando des Rivières.

Madame Danielle DUMONT, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 140 euros, et l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 euros, à l'association Rando des Rivières,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-038 : Budget principal / Subvention 2026 à l'association La carpe nogentaise

Monsieur le maire Philippe MOREAU, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à l'association La carpe nogentaise.

Monsieur Philippe GILLET, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association La carpe nogentaise, pour un montant de 1 500 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-039 : Budget principal / Subvention 2026 à l'association des parents d'élèves

Monsieur le maire Philippe MOREAU, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2026, à l'association des parents d'élèves.

Madame Karen ALVAREZ, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association des parents d'élèves, pour un montant de 400 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65748),
- DIT que le versement de la subvention sera conditionné à la signature d'une attestation par laquelle l'association s'engagera à respecter le « contrat d'engagement républicain », comme le prévoit désormais la réglementation en matière de subvention publique,
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiene DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-040 : Budget principal / Subvention 2026 au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la commission Finances, propose à l'assemblée d'attribuer la subvention 2026 au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson, à hauteur de 18 000 euros.

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 2026 d'un montant de 18 000 euros au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2026 (compte 65736212),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-041 : Mise à jour de l'autorisation de programme et crédit de paiement n°2021-02 relative à l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville

Madame Stéphanie WURPILLOT, conseillère déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que certaines opérations prévues en section d'investissement font l'objet d'une gestion en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Ces autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Madame la conseillère déléguée précise que les travaux n'étant pas à ce jour terminés à la fin de l'exercice 2025, l'autorisation de programme avait l'objet d'une révision en décembre 2025 afin de basculer les crédits de paiements restants sur l'exercice 2026.

L'autorisation de programme en cours s'établit ainsi comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2021-02 Hôtel de Ville	394 901,20 €	5 206,20 €	2 400,00 €	0,00 €	2 295,00 €	73 689,47 €	311 310,53 €

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confirmer la révision de l'AP-CP n° 2021-02 relative à l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville, selon les conditions fixées ci-après, avec notamment la mise à jour de son financement :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2021-02 Hôtel de Ville	394 901,20 €	5 206.20 €	2 400.00 €	0.00 €	2 295,00 €	73 689,47 €	311 310,53 €

Financement : autofinancement, FCTVA, subvention DETR 2021 (45 646 €), subvention Région (72 400 €)

- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaients Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-042 : Mise à jour de l'autorisation de programme et crédit de paiement n°2022-01 relative à l'aménagement de la liaison cyclable entre le centre-bourg et le domaine du Baugé

Madame Stéphanie WURPILLOT, conseillère déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que certaines opérations prévues en section d'investissement font l'objet d'une gestion en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Ces autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Madame la conseillère déléguée précise que les travaux n'étant pas terminés à la fin de l'exercice 2025, l'autorisation de programme avait fait l'objet d'une révision en décembre 2025, pour basculer les crédits de paiements restants sur l'exercice 2026.

L'autorisation de programme en cours s'établit ainsi comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2022-01 Liaison douce	378 482,00 €	0.00 €	4 680.00 €	8 802,00 €	341 528,64 €	23 471,36 €

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confirmer la révision de l'AP-CP n° 2022-01 relative à l'opération d'aménagement de la liaison cyclable entre le centre-bourg et le domaine du Baugé, selon les conditions fixées ci-après, avec notamment la mise à jour de son financement :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2022-01 Liaison douce	378 482,00 €	0.00 €	4 680.00 €	8 802,00 €	341 528,64 €	23 471,36 €

Financement : autofinancement, FCTVA, subvention AAP Plan France Relance Vélo 69 587 €, DETR 99 900 €, Département du Loiret 40 000 €

- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-043 : Budget principal / Recours au mécanisme des Autorisations de Programme – Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement de la traversée du centre-bourg Section 1 – Parvis de la mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le règlement budgétaire et financier,
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant que le budget d'une commune est encadré par un certain nombre de principes dont celui de l'annualité budgétaire,

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la Commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses la première année, puis reporter les crédits d'une année sur l'autre,

Considérant que le CGCT a prévu, pour ne pas avoir à inscrire une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, de pouvoir recourir à la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre du budget de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présente du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire, Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le maire jusqu'au vote du budget (dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme),

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée aux finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer une Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement de la traversée du centre-bourg Section 1 – Parvis de la mairie, selon les conditions fixées ci-après :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2026	CP 2027
AP 2026-01 Parvis Mairie	320 000.00 €	75 000.00 €	245 000.00 €

Financement de l'AP 2026-01 : Autofinancement, FCTVA, subvention éventuelle DETR 2026 et Département du Loiret

- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Étaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-044 : Budget principal / Clôture de l'autorisation de paiement et crédit de paiement n° 2023-01 relative à l'opération d'aménagement du cimetière

Madame Stéphanie WURPILLOT, conseillère déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que certaines opérations prévues en section d'investissement font l'objet d'une gestion en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Ces autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Madame la conseillère déléguée rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2023-020 en date du 24 mars 2023, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour le recours au mécanisme d'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération d'aménagement du cimetière. Cette autorisation de programme a fait l'objet de révision, dont la dernière approuvée par délibération n° 2025-026 en date du 28 mars 2025, l'établissait comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 2023-01 Cimetière	82 646,20 €	0.00 €	60 646,20 €	22 000,00 €

Financement de l'AP 2023-01 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subvention DETR 2023 (27 408 €)

Les travaux d'aménagement du cimetière sont achevés, et l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total de 82 646,20 euros TTC, et il convient de clôturer cette autorisation de programme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le règlement budgétaire et financier,
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de prononcer la clôture de l'autorisation de programme / crédits de paiement n° 2023-01 relative à l'opération d'aménagement du cimetière, comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 2023-01 Cimetière	82 646,20 €	0.00 €	60 646,20 €	22 000,00 €

Financement de l'AP 2023-01 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subvention DETR 2023 (27 408 €)

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE, Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-045 : Taux d'imposition 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu l'article 151 de la loi 2023-1322 de finances pour 2024, instaurant une déliaison partielle des taux d'imposition, notamment pour la taxe d'habitation,

Vu l'article 116 de la loi 2026-103 de finances pour 2026, introduisant un assouplissement supplémentaire à la règle de liens entre les taux d'imposition,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, et 1639 A du code général des impôts,

Vu le projet de Budget Primitif 2026 présenté à la Commission Finances,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

Madame Stéphanie WURPILLOT, conseillère déléguée aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame la conseillère déléguée rappelle à l'assemblée le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale, entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Ce transfert de taux est neutre pour le contribuable et ne génère pas de recettes supplémentaires pour la Commune. En effet un coefficient correcteur de 0,744944 fixé par les services fiscaux, vient corriger le

déséquilibre entre le produit de la TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribuée », pour que la suppression de la TH soit compensée à l'euro près.

Madame la conseillère déléguée rappelle que les communes ont récupéré sur l'exercice 2023 leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants soumis à la THLV.

Madame la conseillère déléguée expose également que l'article 151 de la loi de finances pour 2024 avait introduit une dérogation encadrée à la règle de lien entre les trois taxes locales, notamment pour établir le taux de la taxe d'habitation. L'article 116 de la loi de finances pour 2026 introduit un assouplissement supplémentaire à la dérogation à la règle de lien entre les trois taxes locales.

Compte-tenu de la valeur du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires qui est resté figer entre 2017 et 2023 en raison de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Madame la conseillère déléguée propose à l'assemblée d'appliquer les dispositions prévues par l'article 116 pour déterminer le taux de la taxe d'habitation, qui permettent de majorer ce taux en 2026.

Conformément au budget primitif 2026, Madame la conseillère déléguée propose donc au conseil de :

- maintenir au même niveau les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- d'utiliser les dispositions de l'article 116 de la loi de finances 2026 pour majorer le taux de la taxe d'habitation.

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2026, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,46 %
Taxe d'habitation : 13,30 %

- CONSTATE les produits fiscaux prévisionnels suivants :

	Bases notifiées	Taux 2026	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâtie	3 339 000.00 €	31,88	1 064 473.00 €
Taxe foncière propriétés non bâtie	75 000.00 €	28,46	21 345.00 €
Taxe d'habitation	341 700.00 €	13,30	45 446.00 €
Total produits impositions			1 131 264.00 €
Application du coefficient correcteur			-306 547.00 €
Produits Imposition attendus (chap. 731 c/ 73111)			824 717.00 €
Taxe sur les pylônes électriques (chap. 731 c/ 73132)			122 752.00 €
Allocations compensatrices (chap. 74 c/ 74833)			134 191.00 €

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-046 : Budget principal primitif 2026

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances, rappelle à l'assemblée que le budget principal est voté selon la nomenclature M57 depuis l'exercice 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit le dispositif de la fongibilité des crédits, en remplacement des dépenses imprévues. Ce dispositif permet à l'assemblée d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire rend compte à l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame la conseillère déléguée présente à l'assemblée le projet de budget principal primitif pour l'exercice 2026, examiné par la commission Finances le 08 avril 2026 et transmis aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le règlement budgétaire et financier,
Vu le projet de budget primitif 2026,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2026, qui s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	2 562 088.06 €		2 562 088.06 €
011	812 135.00 €	013	10 000.00 €
012	1 135 000.00 €	70	125 800.00 €
14	10 000.00 €	73	490 000.00 €
65	182 000.00 €	731	1 008 752.00 €
66	30 000.00 €	74	508 728.00 €
67	9 797.34 €	75	38 000.00 €
68	51 000.00 €	78	0,00 €
023	300 000.00 €	042	600,00 €
042	32 155.72 €	002	380 208.06 €
Investissement	1 207 867.62 €		1 207 867.62 €
20	97 942.00 €	10	476 533.10 €
204	2 000.00 €	1068	389 533.10 €
21	242 828.45 €	13	299 178.80 €
23	409 781.89 €	021	300 000.00 €
16	144 000.00 €	024	100 000.00 €
040	600.00 €	040	32 155.72 €
D 001	310 715.28 €		

- VOTE le budget primitif 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Étaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-047 : Budget annexe Eau et Assainissement – Compte financier unique 2025

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la commission Finances, rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) s'est substitué désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexé à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Monsieur Xavier BOZO, doyen de l'assemblée, est élu président de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte financier unique du budget annexe Eau et Assainissement qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Exploitation
Recettes	162 939,50 €	133 347,68 €
Dépenses	276 575,45 €	160 096,45 €
Résultat	-113 635,95 €	-26 748,77 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture exercice 2025
Investissement	529 104,95 €	0,00 €	-113 635,95 €	415 469,00 €
Fonctionnement	109 332,83 €	0,00 €	-26 748,77 €	82 584,06 €

Résultat cumulé

	Investissement	Fonctionnement
Résultat exercice	-113 635,95 €	-26 748,77 €
Résultats antérieurs reportés	529 104,95 €	109 332,83 €
Résultat de clôture	415 469,00 €	82 584,06 €
Solde restes à réaliser exercice	-20 776,88 €	0,00 €
Résultat cumulé	394 692,12 €	82 584,06 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2025, pour le budget annexe,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame la conseillère déléguée,

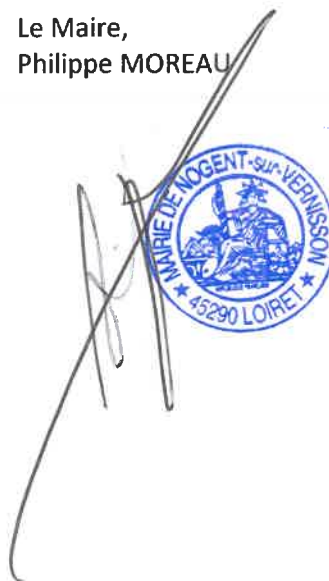
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-048 : Budget annexe Eau et Assainissement – Affectation du résultat 2025

Vu les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe Eau et Assainissement,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) 2026 : 82 584,06 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) 2026 : 415 469,00 €

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-049 : Budget annexe Eau et Assainissement / Budget primitif 2026

Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances, rappelle à l'assemblée que le budget annexe Eau et Assainissement est voté selon la nomenclature M49.

Comme pour la nomenclature M57, cette nomenclature prend désormais en compte le dispositif de la fongibilité des crédits, en remplacement des dépenses imprévues. Ce dispositif permet à l'assemblée d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de chaque section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Le maire rend compte à l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame la conseillère déléguée présente à l'assemblée le projet de budget annexe primitif pour l'exercice 2026, examiné par la commission Finances le 08 avril 2026 et transmis aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le règlement budgétaire et financier,
Vu le projet de budget annexe primitif 2026,

Entendu l'exposé de Madame la conseillère déléguée Stéphanie WURPILLOT, rapporteur de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE le budget annexe primitif 2026, qui s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes
Exploitation	239 095.61 €		239 095.61 €
011	66 048.74 €	70	102 000.00 €
042	161 646.87 €	74	0.00 €
63	7 000,00 €	75	6 511.55 €
65	1 200.00 €	77	0.00 €
67	2 000,00 €	042	48 000.00 €
68	1 200.00 €	R002	82 584.06 €
Investissement	601 233.87 €		601 233.87 €
16	30 000.00 €	10	0.00 €
20	100 000.00 €	13	24 118,00 €
21	100 000.00 €	16	0.00 €
23	323 233.87 €	040	161 646.87 €
040	48 000.00 €	R001	415 469.00 €

- VOTE le budget annexe primitif 2026 au niveau du chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section d'exploitation, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- DONNE MANDAT au maire pour l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON
SEANCE DU 24 AVRIL 2026**

Date de convocation

17 avril 2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-quatre avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU,

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Jean-François LEFEBURE (arrivée à 21h15), Danielle DUMONT, Philippe GILLET (procuration de Damien FROMONT), Marie UZON-VIANA, Xavier BOZO, Gratiane DES DORIDES, Christine OUTREVILLE, Sylvie BLAVIN (procuration de Sandrine GUILLOCHON), Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Caroline DESPRES, Julien SCIAUVAUD, Aurélia CHAPELAIN, Karen ALVAREZ, Julien RENAULT (procuration de Guillaume SABOURAULT), Brian CHANTOMAUD, Hugo TROMENSCHLAGER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Charbel EL HANNA, Sandrine GUILLOCHON (procuration à Sylvie BLAVIN), Damien FROMONT (procuration à Philippe GILLET), Guillaume SABOURAULT (procuration à Julien RENAULT)

Danielle DUMONT est nommée secrétaire de séance.

2026-050 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant européen, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales de la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, répondant aux conditions énumérées ci-dessus, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU

